



La voix des foundis

nov 2012, n°85

Rue Sarahangué,
97600 Mamoudzou

Tel/fax: 0269618978

GSM : 0639949076 /
0639064104

Courriel: snu976@snuipp.fr

Instit'humeur

Et d'un seul coup, nos camarades se réveillent ... Plus de cinq ans après les enseignants du premier degré, des organisations syndicales se positionnent sur une des revendications principales du SNUipp Mayotte : **l'indexation et l'égalité républicaine.**

On assiste même à la création d'une section nouvelle qui a attendu un changement de gouvernement pour apparaître sur la scène mahoraise : bienvenue à la section des inspecteurs du premier degré ! Dommage, ils ne sont pas à la FSU... Nous attendons avec impatience leur positionnement sur les sujets sensibles qui concernent l'école à Mayotte, leur engagement pour faire avancer les problèmes d'indexation, de construction scolaire, de dérives autoritaires, de reconnaissance des personnels... Nous n'avons aucun doute sur leur combat qui irait jusqu'à une grève illimitée, intersyndicale, sur nos conditions de travail commune....

Nos vieux « camarades » de lutte, qui ont toujours brillé par leur absence pendant toutes ces années, ont aujourd'hui épousé l'indexation et frôlent le ridicule en faisant de la surenchère, un principe syndical. D'autres, qui auraient pu depuis très longtemps unir leur force avec nous pour gagner plus, sont aujourd'hui contraints de se battre pour au moins préserver l'actuel.

Isolés, les enseignants du premier degré l'ont été ! Ils continuent à l'être face aux gesticulations de part et d'autres qui risquent de faire ralentir un processus qui est malgré tout bien lancé !

Le SNUipp Mayotte a demandé au gouvernement de confirmer que les engagements du Président de la République seront respectés. Des demandes d'audience ont été adressées au plus haut niveau et le SNUipp Mayotte souhaite des éléments de réponses d'ici la fin du mois de novembre.

Instits, tu meurs, c'est bientôt fini! Même seuls, toujours plus crédibles et déterminés, nous ferons mentir le titre de notre rubrique !

Cher(e)s collègues,

Le 7ème Congrès National de la FSU se tiendra à Poitiers du 11 au 15 février 2013.

Ce congrès sera l'occasion de définir le syndicalisme dans lequel nous nous reconnaissons. Saisissons-nous tous de cette consultation pour renforcer notre syndicat et faire vivre la démocratie au sein de la FSU.

Du 8 au 22 novembre, la FSU organise une consultation nationale pour définir ses orientations.

Tous les textes sur lesquels vous avez à vous exprimer se trouvent dans le supplément au n°163 de POUR (gris) reçu en octobre et téléchargeable en cliquant sur le lien suivant : http://w3.fsu.fr/IMG/pdf/POUR163_suppl_gris.pdf

L'expression de chaque syndiqué du SNUipp/FSU Mayotte est importante pour définir ensemble les orientations de ce syndicalisme.

Votre participation à ce vote est donc essentielle.

Du 8 au 29 novembre, les adhérents à jour de leur cotisation et ceux de l'année dernière peuvent venir voter au local du SNUipp/FSU Mayotte. Le bureau est ouvert de 8h30 à 16h30.

Votez absolument dès aujourd'hui !

REUNIONS THEMATIQUES

Pour lancer le débat : formation initiale & continue des personnels

Position du SNUipp National:

1. Un concours pour faire partie de la fonction publique
2. Un métier qui s'apprend : formation académique et pédagogique, reconnaître la diversité des métiers, l'alternance
3. Intégration de la formation à l'université niveau master, pré-recrutement licence dans une école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)
4. Accompagnement progressif dans le métier
5. Renforcer les liens formation et recherche
6. Faire la place aux praticiens en activités aux côtés des universitaires
7. Rendre effective l'obligation de formation continue pour tous les enseignants
8. Reconnaître la dimension collective du métier
9. Développer la notion de parcours professionnel et concevoir des carrières diversifiées

Positions du SNUipp976, en débat ...

1. L'arrêt immédiat du recrutement de contractuels avec un plan d'intégration et de formation pour les existants afin de passer les concours ouverts spécifiquement pour cette catégorie de personnel.
2. Construire les locaux nécessaires (CUFR) afin de permettre aux lauréats des différents concours d'avoir les mêmes taux horaires de formation (plus de 1000 h pour certains, 8 semaines pour les autres) et d'accueillir les anciens contractuels.
3. Maintenir une formation de 2 ans : Il ne faut pas que le concours parasite la formation. Il doit donc être placé avant elle. C'est ce qui se fait quand on forme des ingénieurs, des médecins, des infirmiers-ières ou des contrôleurs aériens par exemple. Pour nous, il doit donc être placé en fin de licence. Il faut ensuite deux années de formation professionnelle rémunérée en alternance, des stages d'observation, de pratique accompagnée et en responsabilité exploités en formation. Ces deux années seraient conçues comme un master cohérent délivré à travers des certifications semestrielles. Elles permettraient d'obtenir simultanément un certificat d'aptitude théorique au métier d'enseignant. Viendrait ensuite une année sous statut de fonctionnaire-stagiaire où les futurs enseignants seraient en stage en responsabilité toute l'année avec une décharge horaire importante. Ils obtiendraient alors un certificat d'aptitude pratique qui rendrait possible la titularisation immédiate.
4. S'aligner à court terme sur les dispositifs métropolitains pour permettre le concours PE externe et accompagner l'intégration dans le corps de PE afin de faire disparaître le statut d'IFPERM
5. Appliquer les aides financières à l'entrée dans le métier afin d'augmenter son attractivité : prime d'entrée pour les néo titulaires (décret 2008-926 du 12/09/08 ; prime spéciale d'installation (cf Ile de France décret 89-259 su 24/04/89)
6. Impliquer le CIEP de Sèvres dans la formation initiale pour faire face aux défis de l'enseignement du français, du shimaoré et du kibushi.
7. La formation professionnelle tout au long de la vie : habiliter les fonctionnaires à exercer avec la meilleure efficacité les fonctions qui leur sont confiées durant l'ensemble de leur carrière. Elle doit aussi favoriser leur développement professionnel, leur mobilité ainsi que la réalisation de leurs aspirations personnelles, concourir à l'égalité effective d'accès aux différents grades et emplois, en particulier entre femmes et hommes.
8. Augmenter le nombre de départ en formation longue durée en respectant les choix des collègues
9. Former les équipes au sein des écoles avec des EMF en poste sur les établissements pour coller aux projets et aux réalités du terrain (arrêter les stages décrochés au CUFR et réservés l'établissement à la formation initiale ou spécifique)
10. Accompagner les équipes pour établir les programmations, progressions, préparations, corrections, appropriation des programmes, et actions pédagogiques dans les établissements
11. La répartition des enseignants titulaires du CAFIPEMF dans chaque école et l'arrêt provisoire de leur regroupement dans les écoles d'application (lien avec le projet d'organisation des écoles)
12. Le retour en classe des conseillers pédagogiques déchargés totalement, mis à disposition des IEN d'application (lien avec le projet d'organisation des écoles + rapport IGEN) : recentrer les missions de formation des CAFIPEMF sur l'école et le lien avec la classe, recentrer les missions de formation des IEN et d'évaluation des équipes. Eviter les dérives autoritaires. Les tâches administratives doivent être traitées par les secrétaires et les IEN et non par les titulaires du CAFIPEMF.
13. Les titulaires du CAFIPEMF en poste classe doivent bénéficier de 3 jours de décharge par semaine (1 recherche personnelle, 2 animations et formations d'équipe). Le pilotage de l'école étant de la compétence du directeur en rapport avec l'IEN.

...

CALENDRIER DES REUNIONS THEMATIQUES AVEC LE VICE RECTORAT

Formation initiale et continue des personnels: 15, 20 et 26 novembre

Place et rôle des conseils des maîtres, conseils d'école, projets d'école, projets et contrats d'objectifs de circonscriptions: 4, 11 et 18 décembre

Rythmes scolaires 1er degré: 17, 24 et 31 janvier

Socle commun: 14, 20 et 27 février

Numérique: 26 mars, 15 et 22 avril

Évaluation de la performance: 16 mai, 23 mai et 13 juin

**ADHEREZ
AU
SNUIPP/
FSU
MAYOTTE**

Calendrier des réunions d'information syndicale du SNUIPP Mayotte

Mercredi 28 novembre à la Mairie de Chirongui : Congé administratif, Permutations informatisées, conseils et projets d'école, scolarisation, rythme scolaire, ...

Mercredi 5 décembre à Mamoudzou (SMIAM) : Avancement PE/ IERM, scolarisation, rythme scolaire, ...

Mercredi 30 janvier à la Mairie de Tsingoni : socle commun, liste d'aptitude PE, mouvement (disponibilité, congé formation, Ineat-Exéat, détachement), AEFÉ, ...

Mercredi 6 février à Mamoudzou (local syndical) : mouvement (disponibilité, congé formation, Ineat-Exéat, détachement), ...

Mercredi 26 février à Mamoudzou (local syndical) ; TICE, inspection, avancement HC, ...

Mardi 19 mars à la MJC Mtsamboro ; TICE, inspection, avancement HC, ...